

La Dernière Heure : Arrêtés après 19 ans

(23/04/2010)



© Photonews

Trois Becker du Borinage et un cousin arrêtés pour un meurtre de 1991, à cause d'un... bâton de chocolat !

COURTRAI Les quatre placés sous mandat d'arrêt pour le meurtre en 1991 d'un patron de café de 69 ans, appartiennent au clan Becker, bien connu de la justice belge.

Les quatre sont : Daniel Becker, 61 ans, Laurent Becker, 41 ans, Johnny Becker, 39 ans, et René Klaus, 45 ans, un cousin Becker. Immédiatement après le meurtre d'André Maroy, le 14 mai 1991, l'enquête avait soupçonné Jean-Claude, Fernand et Emile Becker mais les trois, qui niaient, avaient été relâchés

À l'époque, un élément matériel était un bâton entamé de chocolat portant des traces de dents qui pouvaient correspondre. C'était insuffisant. Depuis lors, la science a développé les techniques d'analyses ADN. Ajoutons qu'un pur hasard s'en est mêlé : pour préserver d'éventuelles empreintes digitales, la police scientifique de 1991 utilisait un produit vaporisé.

Récemment, l'INCC s'est aperçu que ce produit vaporisé avait pour effet, imprévu en 1991, de préserver l'ADN.

Les résultats ont conduit non pas à Jean-Claude, Fernand et Emile Becker, soupçonnés à tort à l'époque, mais à Daniel, Johnny et Laurent Becker.

S'ils nient, leurs mandats d'arrêts basés sur des résultats formels d'analyses inexistantes en 1991, ont été prolongés avant-hier par la chambre du Conseil de Courtrai.

En outre, au moins un des quatre est soupçonné, inculqué et arrêté parallèlement à Mons pour l'assassinat le 19 décembre 2009 à Marchipont de Mme Laurette Derudder qui avait été tuée, massacrée de 60 coups de couteau. Le corps avait été trouvé dans l'Aunelle, rivière frontalière à la France.

Le soir du 14 mai 1991 se dispute le Concours Eurovision de la Chanson. Les derniers clients quittent tard le café d'André Maroy, patron du 't *Oud Gemeentehuis* à Kaster (Anzegem).

L'épouse, Elza Maroy, passe la soirée dans la famille. Elle fait à son retour la découverte du corps de son mari, une corde serrée autour du cou, tué pour un butin dérisoire de 4.250 €. Le crime vient de se produire. Elza est d'ailleurs elle-même attaquée par les quatre hommes qui la brutalisent mais l'épargnent, la ligotent et l'enferment dans la cuisine.

Frère d'André, Georges, à 86 ans, ne croyait plus à un dénouement. *"J'ai souvent pensé à mon frère. Un brave homme, courageux, travailleur. Mais bon, la vie continuait. On ne peut pas ressasser constamment"*.

Fille d'André, Jenny, 61 ans : *"J'ai toujours espéré. J'espère que la justice les condamnera. La prescription est proche."* En principe, en 2011, l'an prochain. Mais le parquet de Courtrai promet l'impossible.

Après le meurtre, ils avaient fêté, mangé et bu (bière, Coca Cola) dans le café, au-dessus du cadavre. Avec des gants qui suffisaient car à l'époque, la technique ADN restait à inventer...

Dix-neuf ans après, c'est le bâton de chocolat qui les a perdus.

Gilbert Dupont

